

SSIAD de nuit en Ile-de-France Un an déjà et un bilan positif

Avec 236 personnes dépendantes aidées en un an, la Fondation hospitalière Sainte-Marie démontre la pertinence de son SSIAD de nuit.

FIn 2008, la Fondation hospitalière Sainte-Marie a créé le premier Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) autorisé de nuit, d'Ile-de-France (toute l'année, 20h00 à 7h00 du matin, en Seine-Saint-Denis et dans sept arrondissements parisiens).

Un an plus tard, la Fondation annonce que le SSIAD de nuit est intervenu auprès de 236 personnes en situation de dépendance, pour des soins d'hygiène et de suivi de traitement mais également de prévention des risques.

Fort de ce bilan et au regard des besoins croissants de prise en

charge des personnes dépendantes, la Fondation hospitalière Sainte-Marie entend, en 2010, renforcer son offre. Ainsi un financement complémentaire déposé auprès de la DDASS va permettre une prise en charge de 40 lits supplémentaires sur le département de Seine-Saint-Denis. En septembre, la Fondation hospitalière Sainte-Marie ouvrira un nouveau SSIAD de nuit de 50 places, à Boulogne-Billancourt, pour couvrir les besoins de prise en charge dans le département des Hauts-de-Seine.

Par ailleurs, plus d'une dizaine de conventions de partenariats

ont été signées d'ici la fin de l'année 2010 pour assurer une présence du SSIAD de nuit dans les arrondissements de Paris encore non couverts.

Reconnue d'utilité publique en 2005, la Fondation hospitalière Sainte-Marie prend en charge 6 500 patients et bénéficiaires. Elle emploie près de 1 400 personnes et gère cinq structures médico-sociales en Ile-de-France. Ses activités sont regroupées au sein de trois pôles métiers "Maintien à domicile", "Hébergement" et "Soins de suite et de Réadaptation".